

RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION
SAISON 2019
Piscine intercommunale du Maconnais Tournugeois
12 rue des Canes
71700 TOURNUS
Tél. : 03.85.51.13.61

1 - Description de l'équipement :

→ L'établissement concerne un espace aquatique public de plein air géré directement par la communauté de communes, dont l'activité est saisonnière. Il comprend :

■ **Un bassin sportif de 312,5 m²** (25 m x 12 m) refait à neuf en 2004.

■ **Un bassin d'apprentissage « ludo-pédagogique » de 187,5 m²** (15 m x 12,50 m)

En 2009, ce bassin a été agrandi de 31,50 m² et équipé d'une cascade d'eau, de banquettes hydromassantes, d'un sas d'entrée dans l'eau, d'un nouveau revêtement en PVC pour le sol et les parois, de nouveaux équipements relatifs au traitement de l'eau, ainsi que d'une pompe à chaleur pour réguler la température de l'eau.

■ **Une pataugeoire de forme triangulaire, d'une surface de 20 m²**. Les travaux réalisés en 2009 ont permis de sécuriser cet espace et de le rendre plus ludique grâce à l'implantation d'un champignon servant de fontaine d'eau.

■ **Un combiné toboggan multipistes**, équipement implanté dans le cadre des travaux réalisés en 2009.

Conformément à la délibération adoptée le 11 avril 2019, les modalités de fonctionnement de l'espace aquatique ont été les suivantes :

2 - Modalités d'ouverture de la piscine :

→ La structure a été ouverte

Du 01/06 au 05/07	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil scolaires	8h à 17h	8h à 17h	8h à 11h45	8h à 17h	8h à 17h		
Accueil du public			12h à 19h		17h à 20h	11h à 19h	11h à 19h

Du 06/07 au 31/08 y compris les jours fériés	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil du public	11h à 19h	11h à 19h	11h à 19h	11h à 19h	11h à 19h	11h à 19h	11h à 19h

3 - Modalités d'accueil :

→ L'accueil du public au sein de l'espace aquatique avait été fixé selon deux mode de gestion :

► **Accueil Payant** pour l'accueil du public et la pratique d'activités de loisirs à l'espace aquatique :

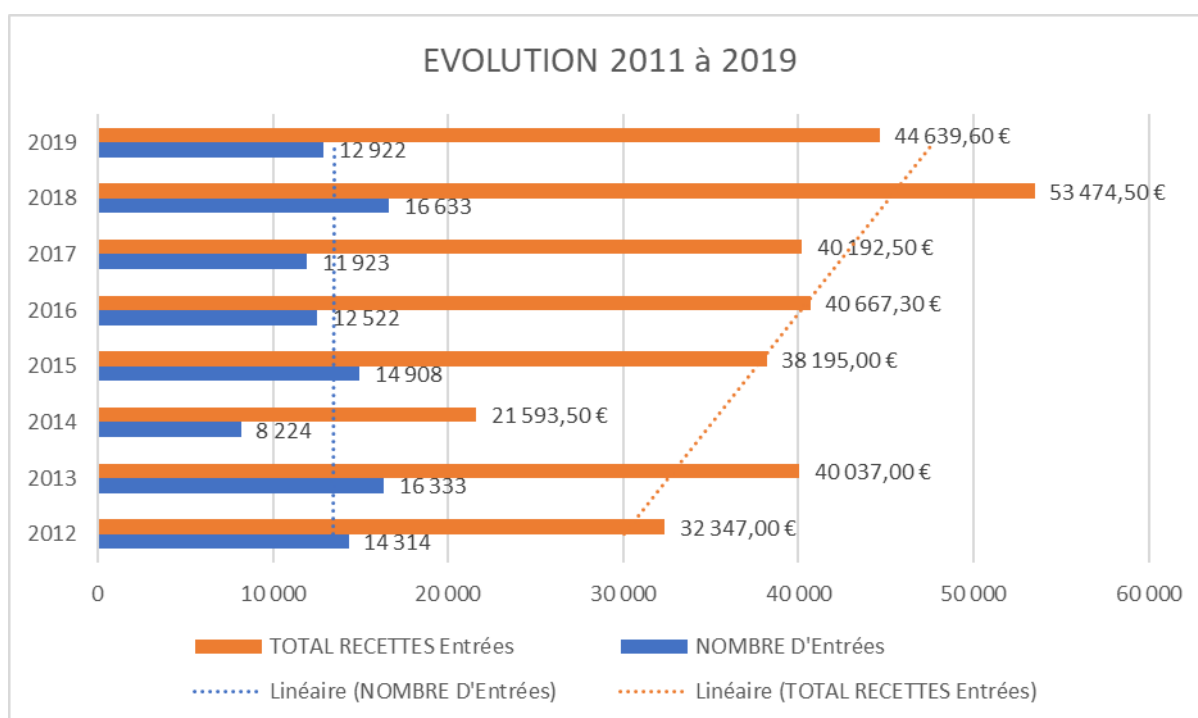
Catégorie d'usagers	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Evolution des tarifs 2018 à 2019
Adulte	3,50 €	3.80 €	+ 8,57 %
Enfant (de 3 à 14 ans).	3,00 €	3.00 €	0
Abonnement adulte (10 entrées)	30,00 €	35.00 €	+ 16,97 %
Abonnement enfant (10 entrées)	22,00 €	22.00 €	0

Bilan quantitatif lié au nombre d'entrées payantes :

Globalement, cette saison 2019 a été marquée, en comparaison à la saison précédente, par :

- Une baisse du **nombre d'entrées** : - 22,31 %
- Une baisse des **recettes liées aux entrées** : - 16,52 %

Évolution nombre d'entrées	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL
Année 2018	1 741	7 773	7 119	16 633
Année 2019	2 692	5 476	4 754	12 922
Évolution 2018 à 2019	+ 54,62%	-29,55%	-33,22%	-22,31%



Accueil gratuit :

En 2019, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'accueillir gratuitement :

→ les sapeurs-pompiers ou gendarmes de l'intercommunalité.

→ les scolaires de l'intercommunalité à hauteur d'une à deux séances par semaine dans la limite de nos capacités d'accueil et des possibilités d'organisation de la surveillance et de l'animation pédagogique.

→ l'EPMS Paul Cézanne à Tournus

SYNTHESE DE LA PRESTATION GRATUITE D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION						
COMMUNES	NIVEAU DE LA CLASSE	nombre de classes	nombre d'élèves	nombre de séances par semaine	nombre de semaines	nombre total de séances par classe pour la période du mois de juin
LACROST	CP-CE1	1	26	2	5	10
PLOTTES-OZENAY	CP-CM2	1	35	2	5	10
PRETY	CE2-CM2	1	46	1	5	5
TOURNUS	CP	3	62	2	5	10
TOURNUS	CE1	2	50	2	5	10
TOURNUS	CE1 + ULIS	1	24	1	5	5
TOURNUS	CE2	2	29	2	5	10
TOURNUS	CE2 - CM1	2	23	2	5	10
TOURNUS	CM1-CM2	2	53	2	5	10
TOURNUS	COLLEGE	2	50	2	5	10
TOURNUS	EPMS			1		
TOTAL →		17	398	19	5	90

Cet enseignement gratuit de la natation auprès des scolaires a été organisé du lundi 3 juin au vendredi 5 juillet 2019, soit pendant 5 semaines consécutives.

La mise en œuvre de cet accueil a mobilisé du personnel qualifié (*Maitre-Nageur Sauveteur*), dans le respect de la réglementation qui s'applique pour l'animation de l'apprentissage et l'encadrement de cette activité d'enseignement de la natation.

L'emploi de ce personnel qualifié pour cette prestation au mois de juin s'est élevé à 6 129 €.

A cela, il faut ajouter des frais annexes liés au traitement de l'eau ainsi que l'emploi quotidien de personnel pour l'entretien des locaux (1200 €).

Dépense totale charge de personnel pour cette prestation dispensée gratuitement = 7 329 €

→ les enfants du centre de loisirs de l'intercommunalité : Bilan de l'accueil réalisé en 2019

Etablissement	Période d'accueil
Centre de Loisirs Maternel situé à Tournus Groupe de 25 enfants âgés de 3 à 6 ans	Vendredi 12 et 26 juillet 2019 de 11h00 à 16h00 Vendredi 9 et 23 août 2019 de 11h00 à 16h00
C.C.A.S Tournus – pôle enfance Groupe 6 à 7 ans Groupe 8 à 11 ans	Chaque mardi de juillet et août de 11h à 15h30 minimum Chaque lundi de juillet et août de 11h à 15h30 minimum
Séjour sportif inter-centre (viré-Tournus) Groupe de 54 enfants âgés de 6 à 11 ans Groupe de 20 enfants âgés de 6 à 11 ans Groupe de 54 enfants âgés de 6 à 11 ans	Lundi 22 juillet de 16h30 à 18h Vendredi 26 juillet de 13h30 à 16h30
CECL : centre de loisirs Viré (3 à 12 ans) 40 enfants et 8 animateurs	Vendredis 12/07, 19/07, 26/07, 02/08, 30/08
Jazz en herbe	30 juillet au 9 août : 17h à 18h30
C.C.A.S Tournus – accueil de loisirs Groupe de jeunes d'une quinzaine de jeunes âgés de 11 à 15 ans	Différentes journées occasionnelles en juillet et août

4 • Modalités d'encadrement :

→ En raison de l'amplitude d'ouverture de l'espace aquatique durant la saison 2019, de la nécessité d'être en conformité avec le Plan d'Organisation de la surveillance et des secours et de respecter la réglementation qui s'applique pour l'encadrement et l'enseignement de la natation auprès des scolaires ainsi que pour l'accueil du public, les postes de travail mentionnés qui ont été pourvus sont les suivants :

PERSONNEL DE SURVEILLANCE	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
B.E.E .S.A.N n°1-opérateur des APS Agent Titulaire CCMT – Chef de Bassin	1 ETP	1 ETP	1 ETP
B.E.E .S.A.N n°2-éducateur des APS Saisonnier – Chef de Bassin remplaçant	1 ETP au 20 Mai 2019	1 ETP	1 ETP
B.E.E .S.A.N n°3 -éducateur des APS Saisonnier – ou à défaut 1 BNSSA	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier, à défaut de recrutement du BEESAN « n°3 »		1 ETP	1 ETP

PERSONNEL TECHNIQUE	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
CAISSE – VESTIAIRE-MENAGE	2 ETP	3 ETP	3 ETP
ENTRETIEN DES BASSINS-PLAGES- PELOUSE	Personnel technique CCMT	1 ETP	1 ETP
CAFETERIA	21 h hebdomadaires si ouverture le mercredi, samedi et dimanche	1 ETP	1 ETP

Pour l'ensemble de la saison, les frais de personnel se sont élevés à 91 872,48 €.

5 • Fonctionnement de l'espace cafétéria :

→ La cafétéria a fonctionné en juin, de 12h à 18h30 le mercredi, et de 11h30 à 18h30, le weekend.

→ Au mois de juillet et août, la cafétéria a été ouverte mardi au dimanche de 12h30 à 18h20.

→ **Le bilan financier de l'espace cafétéria pour l'année 2019 est le suivant :**

		Évolution 2018-2019
DEPENSE SALAIRES	6 312 €	15,75%
DEPENSES ACHAT FOURNITURES	3 342 €	-14,91%
TOTAL DEPENSES	9 654 €	+ 2,90%
RECETTE VENTE	7 728 €	-4,07%
BENEFICE DES VENTES	4 386 €	+ 6,25%
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CAFETERIA	1 926 €	+ 45%

NB : En 2019, il avait été décidé d'augmenter le nombre de jours d'ouverture de la cafétéria et notamment de l'ouvrir le mercredi en plus du weekend.

Cela s'est répercuté par une augmentation du temps de travail de l'agent recruté à ce poste égale à + 31 % (21 h hebdomadaires) et donc d'une augmentation des charges salariales de ce poste égale à + 15,75 %.

Malgré une augmentation du bénéfice réalisé par les ventes (+6,25%), déduction faite des charges salariales de ce poste de travail, cet équipement comptabilise un déficit de 1 926 €. (1 326,81 € en 2018).

B – BILAN FINANCIER

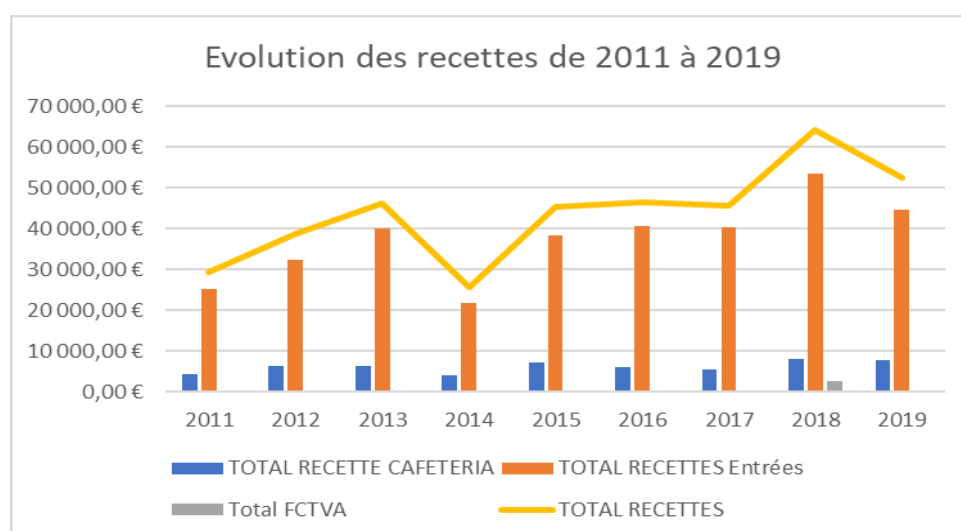
1 • Les recettes :

Les recettes ont diminué de 18 % cette année par rapport à 2018.

Cette évolution est fortement corrélée à la baisse du nombre d'entrées enregistrées cette saison (-2,31%), mais atténuée pour une petite part, en raison de l'augmentation du tarif des entrées « adulte ».

RECETTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL RECETTE CAFETERIA	4 144,00 €	6 351,00 €	6 181,50 €	4 008,50 €	7 145,00 €	5 928,40 €	5 341,40 €	8 055,50 €	7 728,00 €
TOTAL RECETTES Entrées	25 297,50 €	32 347,00 €	40 037,00 €	21 593,50 €	38 195,00 €	40 667,30 €	40 192,50 €	53 474,50	44 639,60
Total FCTVA								2 644,00	243,00
TOTAL RECETTES	29 441,50 €	38 698,00 €	46 218,50 €	25 602,00 €	45 340,00 €	46 595,70 €	45 533,90 €	64 174,00 €	52 610,60 €

→ **Evolution entre 2011 et 2019 :**



1 - Les dépenses :

DEPENSES	2017	2018	2019	Évolution 2018 à 2019
Eau et assainissement	18 760 €	17 435 €	17 367 €	↘ 0,39%
Energie - Electricité et gaz	23 185 €	20 896 €	21 063 €	↗ 0,8%
Frais de télécommunication + affranchissement	598 €	568 €	671 €	↗ 18,13%
Fournitures pour traitement de l'eau des bassins et entretien des locaux	6 401 €	6 204 €	8 585 €	↗ 38,38%
Fournitures divers (petits équipements et pharmacie)	1 972 €	1 796 €	2 349 €	↗ 30,79%
Entretien bâtiment (intervention sur fuite, réparation plomberie (DALKIA et LS plomberie...))	937 €	9 831 €	2 006 €	↘ 79,6%
Vérifications périodiques obligatoires et maintenance sur les bassins (remplacement extincteurs, BAES, vérification installation de gaz, moyens de secours, installations électriques, réchauffeur, défibrillateur, télésurveillance, alarme, nettoyage annuel des bassins)	14 603 €	12 325 €	9 133 €	↘ 25,9%
Maintenance Toboggans	180 €	180 €	180 €	
Analyse de l'eau des bassins	770 €	991 €	1 015 €	↗ 2,42%
Documentation, impression tickets d'entrées, indemnité responsabilité régisseur, services bancaires et ANCV, FIPHFP	1 285 €	1 246 €	1 221 €	↘ 2,01%
Vêtements de travail	350 €	263 €	186 €	↘ 29,28%
Locations diverses (robot aspirateur, terminal de paiement électronique, bouteille d'oxygène)	1 747 €	2 051 €	2 029 €	↘ 1,07%
Entretien de terrains (pompe de relevage, élagage des arbres)	487 €		1 956 €	
Frais de gardiennage	0 €	0 €	0 €	
Formation recyclage BEESAN agent CCT (formation continue obligatoire tous les 5 ans)	0 €	0 €	0 €	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	71 276 €	73 787 €	67 762 €	↘ 8,17%

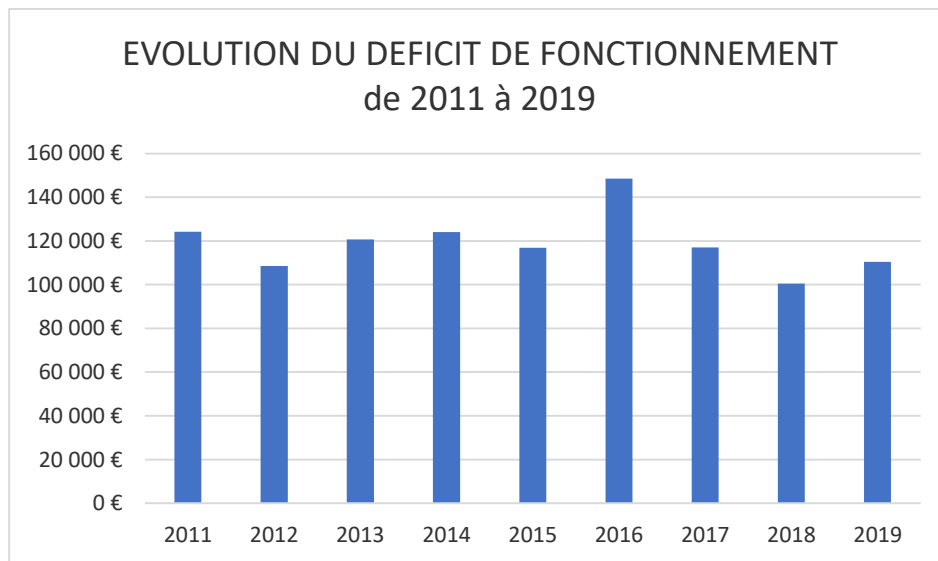
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	80 376 €	86 961 €	91 872 €	↗ 5,65%
-----------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------

ESPACE CAFETERIA - achat alimentation	2 449 €	3 929 €	3 343 €	↘ 14,91%
--	----------------	----------------	----------------	-----------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	154 101 €	164 677 €	162 978 €	↘ 1,03%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 475 €		5 140 €	

	2017	2018	2019	2019
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	108 567 €	100 503 €	110 367 €	↗ 9,81%

→ Evolution du déficit structurel d'exploitation de l'espace aquatique depuis 2011 :



C - CONCLUSION

→ La gestion de l'espace aquatique entraîne un déficit structurel de fonctionnement important engendré :

- d'une part, par des coûts d'exploitation élevés dont certains sont « incompressibles », liés notamment aux consommations de fluides, aux frais de personnel (niveau de *compétences du personnel et taux d'encadrement imposés par la réglementation*) et au fonctionnement continu de l'équipement (7 jours sur 7 en juillet et août).
- d'autre part, par des recettes qui sont modérées par l'exercice de missions de service public, comme l'accueil des scolaires et des associations mais aussi par la nécessité d'instaurer une tarification attractive.

Les éléments détaillés dans les tableaux précédents ainsi que le graphique ci-dessus montrent que le montant de ce déficit est assez régulier et qu'il est moindre les années où les conditions climatiques sont plus favorables.

Les recettes de fonctionnement de l'espace aquatiques proviennent principalement, outre le budget général de la collectivité, des tarifs appliqués aux usagers.

→ Cette année :

Les charges de personnel ont augmenté en raison :

- de l'emploi saisonnier supplémentaire au mois de juin, d'un Maitre-Nageur afin d'augmenter la capacité d'accueil des scolaires,
- de l'augmentation du temps de travail au mois de juin, de l'agent qui intervient au sein de l'espace cafétéria.

Le nombre d'entrées comptabilisées a diminué de 22,31 %, par rapport à l'année 2018, et notamment pendant les mois de juillet et août. Cette évolution peut résulter de la réouverture début juillet de la piscine de Senneçey le Grand.

→ Pistes de réflexion pour réduire le déficit :

- Pour réduire les charges de personnel, fermer l'établissement un jour par semaine par exemple, et/ ou réduire les horaires d'ouverture au public de l'espace aquatique.....
- Demander une participation pour la prestation d'enseignement de la natation auprès des scolaires...
-